

Questions orales

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous prenons note de votre décision et de vos raisons, pour l'instant, mais nous nous réservons le droit, bien sûr, de poursuivre cette affaire lorsque le tribunal aura statué sur la question de l'ingérence politique dans les opérations de la Gendarmerie royale du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE SÉNATEUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question maintenant, monsieur le Président, s'adresse au solliciteur général et porte sur les activités du sénateur Michel Cogger qui vient de déclarer au Sénat qu'il veut que son enquête devant le Sénat soit retardée jusqu'à ce qu'il y ait une enquête policière.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur les opérations qui ont attiré l'attention de la GRC la semaine dernière, mais plutôt d'évoquer une affaire connue de la GRC et du gouvernement depuis janvier dernier.

Dans ce contexte, monsieur le Président, j'ai la copie d'une facture envoyée par le sénateur Cogger, en date du 1^{er} février 1988, au montant de 110 000\$, à la Corporation GigaMos. Selon cette facture, ces 110 000\$ ont été rendus pour, et je le cite: «Honoraires de consultation de nature générale, corporative et de relations gouvernementales du mois de décembre 1986 jusqu'à date, et comprenant plus particulièrement: démarches intensives... nombreuses conversations téléphoniques, rencontres et discussions avec, entre autres, Charles McMillan, conseiller, et Bernard A. Roy, premier secrétaire du premier ministre du Canada».

Le solliciteur général peut-il nous dire si la GRC, qui est au courant de cette affaire depuis dix mois, a effectué une enquête pour savoir si le sénateur Cogger avait enfreint les dispositions de l'article 121 du Code criminel et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats de cette enquête?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, mon honorable collègue doit savoir qu'il n'est pas dans les habitudes du solliciteur général, quel qu'il soit, de commenter les enquêtes qui peuvent ou ne peuvent pas être faites par la GRC. Je crois que l'on devrait respecter le travail qui est fait par la GRC.

Si vous avez des accusations à porter vous-même, si vous avez des commentaires à apporter, il revient à

l'honorables députés de se rendre lui-même à la GRC et lui faire connaître les faits qui sont portés à sa connaissance.

• (1430)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je signale que le solliciteur général devrait lui-même prendre connaissance de cette facture pour services rendus par le sénateur pour former son propre jugement. De toute façon... .

[*Traduction*]

Je voudrais poser une question au premier ministre. On parle de la façon avec laquelle le cabinet du premier ministre traite un sénateur qui était, comme par hasard, l'un de ses camarades à la faculté de droit et également président de la campagne à la direction de son parti et coprésident de la campagne électorale de 1988.

Le premier ministre savait-il, à l'époque, que le sénateur Cogger faisait du démarchage auprès de son chef de cabinet pour le compte de la GigaMos Corporation et qu'il avait l'intention, ce qu'il a fait plus tard, de présenter une facture de 110 000\$ à cette société?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ces renseignements ont transpiré l'année dernière, si je ne m'abuse. Ils ont été rendus publics il y a plusieurs mois au cours d'un procès au civil qui a eu lieu à Montréal. Tous les intéressés en ont parlé à l'époque. Il y avait une liste des témoins qui ont été ou qui devaient être convoqués. La cour supérieure du Québec a déjà rendu un jugement dans cette affaire.

Je considère qu'elle est close, mais si on a fait appel, que la procédure suive son cours.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le sénateur n'était pas partie à ce procès. Il a été impliqué par suite de la preuve présentée à ce procès au civil.

Je parle de la façon dont le premier ministre traite un sénateur qui se trouve à être un vieil ami et un associé politique de longue date. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il va dire à la Chambre s'il a été informé des vives instances et des pressions que le sénateur Cogger a exercées auprès de son secrétaire principal contre de l'argent? Peut-il nous garantir que dans le cadre de l'enquête que la GRC est en train de mener au sujet du sénateur Cogger—et on n'a pas réussi à obtenir du solliciteur général qu'il nous dise si l'on avait mené une enquête sur les événements qui se sont produits il y a dix mois—les agents de la GRC qui mènent l'enquête ne feront pas l'objet de pressions politiques de la part du gouvernement?